

DÉLIBÉRATION N°2025-04-14-19 CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Joan PUYRAIMOND est désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la Commune en M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose que, selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril 2025. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025 de la Commune.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- fonctionnement :	
. dépenses :	720 495.00 €
. recettes :	720 495.00 €
- investissement :	
. dépenses :	1 689 916 €
. recettes :	1 689 916 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

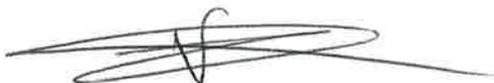
- **Décide** d'approuver le budget primitif 2025 de la commune, présenté par chapitres.

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
 Joan PUYRAIMOND



Le Maire
 Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le
 Affiché le